



# SAINT-LOUIS

## Agglomération

Terres d'avenir

### - AIDE A L'ACHAT D'UN RECUPERATEUR D'EAU DE PLUIE POUR LES RESIDENTS DE SAINT-LOUIS AGGLOMERATION -

## Descriptif du dispositif

### PRESENTATION

Dans le cadre de sa politique climat-air-énergie et de sa démarche de Labellisation Territoire Engagé, Saint-Louis Agglomération souhaite promouvoir un dispositif incitateur en faveur de la réutilisation des eaux de pluie.

A ce titre, et par délibération du Conseil de Communauté du 14 juin 2023, Saint-Louis Agglomération instaure une aide à l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie en faveur des résidents de son territoire, selon les modalités ci-dessous.

### CRITERES D'ELIGIBILITE

- Tout propriétaire/locataire justifiant résider sur une de nos 40 communes membres (justificatifs à fournir : facture d'eau SLA et/ou document permettant d'attester du lieu de résidence)
- 1 contribution par foyer
- Achat d'un récupérateur d'eau équipé d'un robinet de prélèvement auprès d'enseignes/commerces implantés sur le territoire de Saint-Louis Agglomération

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cuve de 0 à 1 000 litres	Cuve de plus de 1 000 litres à 2 000 litres
Participation de 50 % du montant investi pour un achat minimum de 100 € avec une participation plafonnée à 100 €	Participation de 50 % du montant investi pour un achat minimum de 200 € avec une participation plafonnée à 200 €

### BUDGET ALLOUE

Le financement de cette opération sera rattaché au budget général. La gestion du dispositif sera assurée par la Direction de l'Assainissement et de l'Eau.

Enveloppe validée : 20 000 € au titre de l'année 2023.



## PROCEDURE

En ligne via le formulaire téléchargeable sur le site internet de Saint-Louis Agglomération ;

Ou par courrier à l'adresse de contact ci-dessous :

- le formulaire imprimé, complété et signé
- les pièces justificatives suivantes :
  - copie de la facture d'achat du récupérateur d'eau de pluie **nominative** (ticket de caisse non valable)
  - copie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois aux mêmes nom, prénom et adresse que ceux figurant sur la facture du récupérateur d'eau de pluie concerné
  - Relevé d'Identité Bancaire

A réception de votre dossier de demande d'aide, un courriel d'accusé de réception vous sera envoyé.

## CONTACT

Saint-Louis Agglomération  
Direction de l'Assainissement et de l'Eau  
Place de l'Hôtel de Ville  
CS 50199  
68305 SAINT-LOUIS Cedex

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la Direction de l'Assainissement et de l'Eau :  
Téléphone : 03 89 70 22 65  
Courriel : [eau.saint-louis@agglo-saint-louis.fr](mailto:eau.saint-louis@agglo-saint-louis.fr)

